

JOURNÉE D'ÉTUDE

# L'ACTION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE 5.0

15 NOVEMBRE 2018

8H30 - 16H30

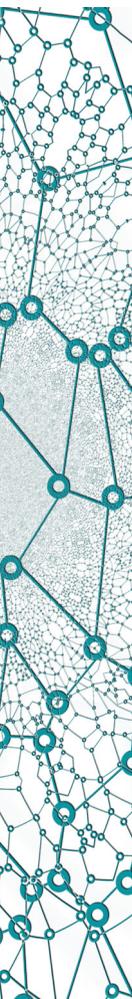
## PROGRAMME

PARC DES EXPOSITIONS ET DES CONGRÈS  
MICROPOLIS

# BESANÇON

Avec le soutien de la Région Bourgogne-Franche-Comté et le partenariat de la MAIF et d'Humanis

# L'ACTION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE 5.0



L'ensemble du travail social semble percuté par différentes évolutions : l'évolution des missions, des modalités de contrôle et de financement, de la dynamique qualité, des questions de gestion des ressources humaines et de relation aux personnes accompagnées.

Bien qu'elle ne tende pas à l'exhaustivité, cette liste autorise à considérer le caractère essentiel d'une réflexion prospective au sujet du secteur social et médico-social. Il apparaît de plus en plus évident qu'à moyen terme, dans une quinzaine d'années, nos modalités de travail, notre relation à l'environnement et nos manières de travailler seront sensiblement différentes de celles à l'œuvre à ce jour.

Lors de cette journée, nous aborderons la problématique de l'offre de service à travers les mutations des attentes des personnes accompagnées, des évolutions technologiques et de l'intelligence artificielle, comme de notre capacité à poursuivre un projet d'accompagnement vers l'autonomie pour permettre aux personnes de devenir des citoyens éclairés.

À cette fin, nous ferons appel à des spécialistes des questions politiques, économiques et philosophiques comme à des acteurs engagés sur le terrain.

**Intervenant fil rouge** : Pierre GIORGINI, Président Recteur de l'Université Catholique de Lille

Cette journée est le fruit d'un partenariat entre le CREAM Bourgogne-Franche-Comté, l'IRTESS de Bourgogne, l'IRTS de Franche-Comté et l'URIOPSS Bourgogne-Franche-Comté.

# PROGRAMME

Matinée

Quelles mutations des pratiques à l'horizon 2050 ?  
Éclairages philosophiques, économiques et technologiques

8h30 : Accueil café

9h15 - 9h45

Ouverture par Pierre GIORGINI

Témoignage vidéos de personnes accompagnées ou de proches...  
« Comment rêvez-vous l'action sociale de demain ? »

*Échanges avec la salle*

9h45 - 10h30

« Quelle transformation numérique pour le secteur social et médico-social à l'horizon 2050 ? »

**Christian VIALON**, Consultant en transformation numérique, Docteur en Sciences de l'Information et de la Communication

*Échanges avec la salle*

10h30 - 10h45 : Pause

10h45 - 11h30

« Quels pourraient-être les nouveaux modèles économiques dans le secteur social et médico-social à l'horizon 2050 ? »

**Bernard BENSÄID** : Fondateur de Doctegestio – Docteur en Sciences Économiques

*Échanges avec la salle*

**11h30 - 12h15**

« *Eclairage international sur les politiques sociales handicap et vieillissement et perspectives : quelle ouverture sur l'évolution des pratiques ? Quel rôle des aidants ? La désinstitutionnalisation comme modèle européen ?* »

**Olivier GIRAUD** : Directeur de recherche CNRS en Science Politique, co-directeur du Lise-CNRS-Cnam spécialiste d'analyse comparée de l'action publique dans le champ des politiques sociales, membre du Conseil de Prospective de l'UNIOPOSS

*Échanges avec la salle*

**12h45 - 14h00** : Pause déjeuner

Après-midi

Travail en ateliers

**14h00 - 15h00**

*4 ateliers en parallèle*

*10 minutes d'introduction du sujet et 50 minutes d'échange*

**Atelier 1**

« **L'auto-détermination des personnes accompagnées : un danger ou une chance pour la société ?** »

**Intervenant - animation** : Christian VIALON

**Rapporteur** : Mathilde BIBOUDA, Directrice CREAL Bourgogne-Franche-Comté

Depuis les lois des années 2000, la question de la place des personnes vulnérables dans l'accompagnement qui leur est proposé est qualifiée de centrale, expression chère au secteur social et médico-social. Le principe d'auto-détermination fait l'unanimité. Mais qu'en est-il de sa traduction concrète au sein des structures sociales et médico-sociales et plus largement de notre société ?

Il semble nécessaire de revenir sur ce concept parfois galvaudé, mais aussi sur d'autres qui lui sont proches tels que « empowerment » ou « pouvoir d'agir », pour mieux se projeter dans un avenir du secteur social et médico-social où la question incontournable serait celle de la place que les personnes vulnérables souhaitent accorder aux professionnels dans leur parcours de vie.

Ceci dans une optique plus large de perception des personnes vulnérables comme des citoyens éclairés, qui bien qu'elle semble d'ores et déjà aller de soi, nous amène à nous poser quelques questions du type : quels sont les obstacles à la concrétisation et à la généralisation du principe d'auto-détermination des personnes accompagnées ? Quelles transformations sociétales va apporter ce mouvement ? Derrière les intentions, des craintes inavouées ou inavouables faisant obstacle à cette évolution au sein de notre société, se cachent-elles ?

---

## Atelier 2

« La personne accompagnée va-t-elle devenir un " client " comme les autres ? »

**Intervenant animation : Olivier GIRAUD**

**Rapporteur : Philippe ROPERS**, Directeur IRTESS Bourgogne

Dans les métiers d'action sociale et médico-sociale, les personnes accompagnées, depuis longue date, ont été qualifiées d'"usagers". Avec l'évolution des textes réglementaires, l'ensemble des professionnels se dirige vers la notion de "personne accompagnée", formulation se voulant plus neutre qui renvoie à un statut potentiellement plus dynamique et qui laisse ouverte l'identification d'attentes singulières. Cependant, avec les évolutions des orientations publiques et des personnes accompagnées, la question de l'offre de service devient plus prégnante. À ce titre, et dans la droite ligne des débats en cours sur l'utilisateur qui peut devenir client en capacité de contractualiser avec la structure qui l'accompagne, et donc à se positionner comme acteur et auteur de son propre parcours, les échanges se modifient.

Les demandes ainsi formalisées deviennent des quasi-exigences pour l'opérateur qui met en œuvre l'action sociale et médico-sociale. Quelle est alors la possibilité d'offrir un service qui soit véritablement une action d'accompagnement d'appui au développement de compétences sociales, et non seulement un simple accès consumériste plus élargi ? Quelles seront les obligations d'adaptation des établissements et services ? A quelles réalités renvoie la vente de services auprès d'un public donné ? Quelles réelles possibilités de co-construction peuvent-elles être envisagées ?

### Atelier 3

« Quelles offres pour demain à destination des personnes vulnérables, citoyen / consommateur éclairés et connectés ? Quels impacts pour l'intérêt général et les projets associatifs ? »

**Intervenant animation :** Bernard BENSAÏD

**Rapporteur :** Catherine SERRE, Déléguée Régionale URIOPSS Bourgogne-Franche-Comté

L'organisation de l'offre sanitaire, sociale et médico-sociale s'est structurée autour d'établissements et services dont la création, le fonctionnement et l'accès ont toujours été organisés, réglementés, contrôlés et financés par la puissance publique : Etat, collectivités locales... La réponse aux besoins identifiés s'est organisée collectivement, autour d'établissements et de services de manière globale et collective

Or, des mutations s'opèrent et la tendance est à la désinstitutionalisation et à la démarche parcours. Cela implique que l'offre de services doit se personnaliser et répondre aux besoins spécifiques de manière individualisée. La personne vulnérable est appelée à exprimer son besoin, sa capacité à choisir et aussi à refuser. Elle doit donc pouvoir avoir accès à l'ensemble des services disponibles et composer le panel de prestations qui répondra au mieux à sa situation. Elle peut également donner son avis sur la qualité et modifier son fournisseur au gré de sa satisfaction en tant que citoyen éclairé et ...connecté !

Ainsi la régulation de l'offre ne relève plus uniquement des pouvoirs publics mais des citoyens consommateurs éclairés...

Ces derniers pourront-ils accéder à une plateforme de services dans laquelle ils passeront commande des services dont ils estiment avoir besoin à l'instant T ?

Comment le secteur non lucratif s'organisera pour proposer ses services à la carte ? Cette façon d'évoluer correspond-elle encore à des projets associatifs définis sur une démarche collective et sociétale ? Le secteur non lucratif est-il en capacité de s'adapter ?

L'accompagnement des personnes vulnérables est-il un bien de consommation comme un autre ?

Et dans ce cas qui solvabilisera cette demande et en assurera la régulation en garantissant l'égal accès de tous ?

## Atelier 4

« Le "travailleur" social va-t-il devenir un prestataire de service comme les autres ? »

**Intervenant animation :** Christelle SWITAL, Assistante de service sociale libérale  
**Rapporteur :** Virginie GRESSER, Directrice IRTS Franche-Comté

Les effets de la loi du 11 février 2005, par le développement de la prestation de compensation et le droit à l'inclusion sociale, scolaire et professionnelle conduit les travailleurs sociaux à répondre à des besoins exprimés de plus en plus individualisés, associés à des modes de financement des prestations fléchés sur la personne concernée. Une mutation profonde des postures professionnelles est en cours. Il ne peut plus être question d'être dans une forme d'assistance ou de subsidiarité mais de développer un mode d'accompagnement qui permette l'expression des besoins et le choix éclairé des personnes en situation de vulnérabilité.

Dans une projection de l'évolution de l'action sociale et médico-sociale 5.0, le développement d'une individualisation forte des réponses et des offres apportées aux personnes, le développement important des outils numériques, la perspective de la raréfaction des institutions et des établissements dans leur forme actuelle peut-elle aboutir à une « ubérisation » des professionnels de l'action sociale, prestataires indépendants par une généralisation de la libre entreprise ou à une mise en synergie de l'offre de services sur un territoire donné qui permette l'intégration des personnes vulnérables dans toutes ses dimensions (sociale, scolaire, culturelle et professionnelle) au côté des professionnels de l'action sociale, dans une démarche collaborative ?

**15h00 - 15h30 : Pause**

**15h30 - 16h30**

*Synthèse de la journée*

**Pierre GIORGINI**, Président Recteur de l'Université Catholique de Lille

Clôture par **Bernard SCHMELTZ**, Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté et un(e) représent(e) de la Région Bourgogne-Franche-Comté (sous réserve)

**Tarif : 80 €**  
Repas inclus

## Inscriptions et paiement en ligne

[www.irts-fc.fr](http://www.irts-fc.fr)

Inscriptions en ligne ouvertes

## Contact

**Séverine CHAPOUTOT**

Secrétariat PREFAS - IRTS de Franche-Comté

Tél. 03 81 41 61 02 - courriel : [animation@irts-fc.fr](mailto:animation@irts-fc.fr)

## Plan d'accès

Micropolis

3, boulevard Ouest

25000 Besançon

